

Communiqué FSU

12 Février 2013

CONTENU DES CONCOURS :
UNE CONSULTATION À LA
HUSSARDE...

Le ministère s'entête dans sa conception du dialogue social. Il y a un mois, la FSU A été informée sur le contenu de la maquette générique des concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré, lui permettant de soulever de nombreuses incohérences liées au contenu de la formation et aux exigences des concours. Sans aucune information, ni dialogue depuis cette date, la FSU apprend que la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle a

choisi de convoquer à la hâte un comité de suivi MASTER sur ce sujet, dans une période où la FSU tient son congrès.

Ne tirant aucune leçon sur la manière dont a été traité le dossier de la formation des enseignants, les ministères (MEN, MESR) voudraient laisser croire qu'une simple présentation des maquettes de concours ce jeudi 14 février, suffirait à clore le dossier.

Il faut rompre avec ce type de méthodes.

La FSU exige le report du comité de suivi MASTER. Elle demande que soit constitué dans les plus brefs délais, le comité de suivi de la FDE (émanation du CSE et du CNESER) promis.

Une véritable réforme de la formation des enseignants attendue ne peut s'engager et réussir en écartant les personnels et leurs organisations représentatives. ■

sont fortes. La FSU se félicite de la priorité à l'école primaire mais la réussite des élèves exige de penser leurs parcours de la maternelle à la fin du lycée.

La FSU a demandé à ce que dans le même temps, les négociations déjà engagées que ce soit sur l'école primaire ou la formation des enseignants se poursuivent.

La FSU a également demandé que les questions de pilotage et de gouvernance du système éducatif soient abordées ainsi que celles liées à la réalité des métiers, à leurs évolutions. Tous les personnels de l'Éducation sont concernés. Les évolutions du système éducatif nécessitent de travailler sur les missions des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation mais aussi sur celles des assistants sociaux, infirmières, personnels d'encadrement ou administratifs.

La FSU conteste l'inscription de ces mesures dans les contraintes budgétaires actuelles.

Le mardi 12 février, près de six enseignants du primaire sur dix étaient en grève pour demander une réforme des rythmes réussie, sur tout le territoire, qui prenne en compte l'avis des enseignants et des parents. À l'épreuve des « travaux pratiques » les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Pour l'instant, cette réforme n'offre pas de garantie d'un mieux pour les enfants comme pour les enseignants, pas de garantie d'une journée éducative plus riche, pas de garantie sur la gratuité, pas de garantie concernant les condi-

SOMMAIRE

- Contenu des concours.....P 1
- Déclaration FSU au CT MEN... P 1
- Déclaration FSU au CSE.....P 2
- Nouvelles des académies : Clermont-Ferrand.....P 3
- Nouvelles des académies : Créteil : grève au lycée de l'horticulture de Montreuil....P 4
- Handicap : loi du 11 février 2005, communiqué FSU.....P 4
- Titularisation des enseignants stagiaires.....P 4-5
- Fonction publique : communiqué commun FSU – CGT – CFDT – UNSA – SOLIDAIRES – CGC et CFTCP 5
- CAPLP Examen pro 2013, quelques réponses.....P 5
- Notation administrative...P 5-6

Déclaration FSU

au Comité Technique du MEN

19 février 2013

La FSU avait demandé la présentation d'un agenda social dans notre ministère afin d'avoir davantage de lisibilité sur le projet éducatif du gouvernement et de permettre les discussions indispensables.

La FSU partage l'urgence de travailler sur les 3 chantiers proposés par le ministre. Mais elle a demandé que les autres sujets, particulièrement les lycées, ne soient pas ignorés car les attentes d'un véritable changement

tions de travail des enseignants qui se sont terriblement dégradées ces dernières années. Le décret sur les rythmes doit être réécrit pour être amélioré : les conseils d'école doivent être valorisés, de nouveaux aménagements doivent être rendus possibles pour tenir compte des contraintes territoriales économiques d'une commune ou de l'histoire d'une organisation locale qui offre plus de 144 jours d'école dans l'année. Du temps est nécessaire : cela passe par la mise en œuvre de la table ronde des représentants des enseignants, des parents et des collectivités. Cela passe par le report systématique en 2014 partout où les conditions ne sont pas réussies, partout où l'organisation ne recueille pas l'accord des conseils d'école.

Le 8 février dernier, les conseillers d'orientation psychologues ont massivement exprimé leur exigence de voir respectées leurs missions auprès des élèves et leur rejet de tout transfert aux régions. Les assurances qui leur ont été données par le ministre de l'Éducation nationale semblent ignorées du cabinet de la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la Fonction publique. Que faut-il comprendre ?

La rentrée 2013 se prépare dans des conditions tendues ; les créations d'emplois dans un contexte de hausse du nombre des élèves attendus ne permettent pas de revenir sur les dégradations importantes subies ces dernières années. Les taux d'encadrement ne seront pas améliorés et les réformes contestées continuent de s'appliquer.

Dans le second degré, on sait déjà que des centaines de postes aux concours ne seront pas pourvus.

Il faut que le ministre entende le besoin de mesures de fond et ouvre dès maintenant ces chantiers : pré-recrutements, amélioration des conditions de travail, d'emploi et de rémunération.

Dans ce contexte, l'exigence des

CLES et C2i est source de difficultés importantes pour les stagiaires ; vous avez annoncé une réponse, nous l'écouterons puis réagirons.

Loin de se limiter à des enjeux corporatistes, tous ces dossiers sont porteurs d'enjeux pour la qualité du système éducatif.

Pour tous les métiers, les personnels attendent la revalorisation de leur condition salariale, l'amélioration de leurs conditions de travail et de service. Nous avons noté en matière de gestion des personnels la prise de distance de la ministre de la Fonction publique vis-à-vis des logiques de management, d'individualisation, de rémunération de la performance. Ces orientations nouvelles doivent se traduire dans notre ministère. Des dispositions en ce sens peuvent être prises dans le cadre des textes existants pour le respect des missions, pour des orientations données dans les notes de service plus conformes à l'intérêt de tous (avancement, changement de grade, mouvements...).

Le projet d'arrêté examiné aujourd'hui relatif à l'évaluation ne marque aucune rupture avec une politique que la FSU conteste pour l'ensemble des personnels ; il ajoute même aux dispositions du décret du 28 juillet 2010 et est déséquilibré dans le rappel du rôle de l'évaluateur et dans celui du droit des personnels. Il laisse finalement l'évaluateur maître de choisir parmi les critères d'appréciation recensés en annexe ceux qui sont adaptés à la situation de l'agent évalué.

Les personnels non titulaires sont toujours nombreux à vivre des conditions très précaires ; les vacances et contrats très courts sont toujours utilisés. Qu'en est-il du projet de décret examiné en juin sur les contractuels enseignants ? Il nous faut dénoncer l'absence de réunion des CCP sur le recensement nominatif des ayant droit aux recrutements réservés et le risque de déboucher sur des situations dramatiques si le contrôle des conditions d'ins-

cription n'est effectué qu'à l'issue des travaux du jury. La ventilation des postes entre spécialités aux recrutements réservés est encore inconnue. Les règles de reclassement des contractuels enseignants avec le maintien en ce qui les concerne de la clause du butoir doivent être revues.

Nous tenons à souligner la difficulté de la concertation dans certaines académies, tout particulièrement en matière de préparation de la rentrée, que ce soit au niveau des instances académiques ou départementales ou pour la tenue des CA dans les EPLE.

Au sujet des GRETA : des mesures sont prises par certains rectorats qui ne respectent pas les engagements inscrits dans le protocole ; il s'agit de procédures de mise à disposition de GIP. ■

Déclaration FSU

au Conseil Supérieur de l'Éducation
21 février 2013

L'examen des 70 articles de la loi a duré deux jours, les 18 et 19 Février, et un nouveau CNESER plénier est prévu lundi prochain pour voter d'abord sur le projet daté du 8, puis sur le texte augmenté de tous les amendements retenus par le CNESER.

Nous nous prononçons donc aujourd'hui sur un texte daté, qui ne tient pas compte des avis du CNESER et qui vraisemblablement sera modifié. C'est pourquoi nous avons demandé le report de l'examen de ce texte après le vote du CNESER de la semaine prochaine.

Si ce CSE n'est appelé à se prononcer que sur certains articles de la loi, une telle appréciation n'a de sens que par rapport à la loi dans son ensemble. La FSU portera sur les articles examinés aujourd'hui, un avis identique à celui qu'elle a donné au CNESER. La FSU, qui a activement participé au débat préparatoire à ce projet de loi, aux différentes audiences et assises organisées, tout comme au CNESER de cette semaine, est porteuse donc

d'une appréciation globale sur le sujet.

Une refondation des politiques d'enseignement supérieur et de recherche est cruciale pour le futur de nos sociétés. La recherche, dans tous les domaines, est indispensable pour élargir le champ des connaissances et préparer l'avenir. L'exercice des libertés scientifiques doit garantir un élargissement de toutes les connaissances et doit permettre leur transmission à tous les niveaux de formation supérieure.

Le développement de l'enseignement supérieur est une nécessité pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes et des adultes en reprise d'études, bref de tous les citoyens. Tout bachelier, toute personne qui le souhaite, quel que soit son type de baccalauréat, doit être en mesure d'y accéder et d'y réussir, d'y préparer sa vie personnelle et professionnelle.

La FSU a porté dans les différentes consultations qui ont eu lieu, la nécessité d'une rupture avec les lois Libertés et Responsabilités des Universités et Pacte de Recherche. Elle demandait une réorganisation en 2 temps articulés : l'urgence de mesures immédiates et un temps de réflexion à plus long terme afin de permettre les nécessaires évolutions. Après la concertation, nombre de sujets appellent et appelleront à de véritables négociations.

Et la loi est attendue pour permettre enfin une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur. La FSU a fait nombre de propositions pour améliorer la réussite des étudiants dans leurs parcours et aussi pour améliorer leurs conditions d'étude. Il s'agit aussi d'élever le niveau de qualification.

La FSU ne retrouve pas trace de cette ambition.

Où est la rupture avec la loi LRU, avec la loi Pacte pour la Recherche ? Le projet de loi ESR porté à notre connaissance dans sa version du 8 février

2013 s'inscrit dans la logique de la loi LRU et du Pacte pour la Recherche. Il complète et renforce dans le sens d'un durcissement des politiques de recherche, de formation, de gouvernance et d'évaluation sans tenir compte des propositions faites par la communauté universitaire, depuis 2007 jusqu'aux Assises de l'ESR de 2012, et en premier lieu de l'abandon des dispositions de la LRU et du Pacte pour la recherche.

Le texte présenté est un texte d'orientation. Il n'y a pas de programmation. Or, si la question des moyens ne fait pas tout, sans moyen on ne fait pas de grande chose. Les établissements d'enseignement supérieur, les universités, les organismes ont besoin de ressources suffisantes, de créations d'emplois en nombre, pour que soit résorbée la précarité, pour pouvoir assumer leurs missions d'enseignement et de recherche.

En l'état la FSU n'est pas favorable à ce texte. Elle votera contre cette loi. ■

NOUVELLES DES ACADÉMIES : CLERMONT-FERRAND

Jeudi 14 Février 2013, se tenait le conseil d'administration du LP Vercingétorix en présence d'un aéroport de décideurs du Conseil Régional d'Auvergne et du Rectorat.

***Bilan de la séance :
FERMETURE de L'EPLÉ en 2014 !***

Avec une possible reconstruction d'ici 8 ans ! Soit les calendes grecques !

Alors que depuis juin 2011, le SNUEP-FSU et la FSU régionale ont souhaité avoir des éclaircissements quant au contenu de l'Acte III de la Décentralisation par de multiples audiences auprès de l'exécutif régional,

- alors qu'à la rentrée fermait Sainte-Florine après la SEP de Brioude, les fusions sur Thiers et

Montluçon, la disparition de Volvic...,

- alors qu'en décembre 2012, le Conseil Régional d'Auvergne proposait aux OS sa volonté de bâtir le Schéma Régional des Formations pour finalisation en juin 2013,

- alors que le 5 février 2013 Mme Lebranchu rendait public son projet de loi concernant l'Acte III, en voici une traduction concrète sur l'agglomération clermontoise : disparition d'un établissement.

Au-delà du soutien que nous apportons et que nous apporterons aux collègues de Romagnat, le contenu du schéma régional des formations peut inquiéter d'autant que les inquiétudes n'ont pas, à ce jour, été levées par l'exécutif régional :

- concurrence apprentissage/statut scolaire,
- concurrence privé/public,
- concurrence voie technologique/voie pro,
- sur les bassins d'emplois de l'Auvergne.

Après le transfert du Bac Pro aéronautique de Camille Claudel à Roger Claustre à la rentrée 2013 annoncé lors du CTA du 29 janvier dernier, le gel du recrutement du cap ATFMC de l'EREA de Brioude, la poursuite des fermetures de sections actées par le précédent gouvernement sans compassion et les multiples rumeurs qui enflent sur les sections et les EPLE, il serait sans doute temps de se lancer dans une véritable Démocratie sociale et de faire en sorte que pour les PLP auvergnats le slogan de campagne du Président actuel devienne une réalité:

Le changement, c'est pour quand ?

Stéphane ZAPORA
Secrétaire Académique du
SNUEP-FSU Clermont-Ferrand

NOUVELLES DES ACADÉMIES :

CRÉTEIL

Communiqué SNUEP-FSU et
UNSEN CGT

8 février 2013

Grève massive au Lycée des Métiers de l'Horticulture et du Paysage de Montreuil mardi 12 février, suite à l'annonce de fermeture de la filière STAV

Au mois de décembre 2012, les professeurs du Lycée des Métiers de l'Horticulture et du Paysage de Montreuil ont découvert la volonté du rectorat de fermer la filière STAV (Sciences et Techniques Agronomie, Alimentation, Environnement et Territoire). La fermeture de ce Bac Technologique -unique dans toute l'académie- signifierait **l'extinction d'une filière d'excellence tournée vers le développement durable**, remettrait profondément en cause la cohérence de la structure pédagogique et de l'offre de formation du lycée de Montreuil, et conduirait à la suppression de plusieurs postes dans cet établissement. C'est pourquoi cette annonce a été contestée au début du mois de janvier 2013 par le conseil d'administration de l'établissement, qui a adopté à l'unanimité une motion réclamant l'annulation de cette décision. Par la suite, sur la base de l'intervention de Laurence Trublereau, représentante syndicale (SNUEP-FSU), le comité technique paritaire de l'académie de Créteil du 17 janvier dernier semblait avoir ajourné la décision de fermeture de la 1^{ère} STAV envisagée par le rectorat, le secrétaire général du rectorat annonçant oralement qu'il recevrait une délégation des enseignants et des représentants syndicaux, afin d'étudier la situation de la filière. Une demande d'audience a été adressée par les représentants des enseignants dès le 21 janvier par la voie hiérarchique.

Or, en guise de réponse à cette demande d'audience, Monsieur Alfandari, secrétaire général du rectorat, annonce brutalement par un courrier daté du 7 février 2013 que :

- la fermeture de la 1^{ère} STAV, « *section particulière et unique dans l'Académie* », est définitivement décidée, **alors qu'aucune réunion de concertation n'a été organisée**,
- la responsabilité incomberait à l'équipe enseignante du lycée de Montreuil qui n'aurait pas su stopper « *la perte d'attractivité de cette filière* », **alors que la baisse des effectifs est le résultat, d'une part, de la décision de fermeture en 2009 par le rectorat de la seconde générale qui servait de « vivier » pour la filière STAV, et d'autre part, de la défaillance des procédures académiques d'information et d'orientation vers cette filière, que les enseignants n'ont cessé de signaler**.

- la rentrée 2013 se fera donc « *dans le cadre de la structure qui a été arrêtée au CTA de janvier* », c'est-à-dire sur la base d'une DHG amputée de 45 heures, et il ne sera possible de « *réfléchir sur les perspectives d'évolution du lycée* » que dans la perspective de la rentrée 2014, **alors que, selon les propres termes du rectorat, il en va de « la cohérence des formations » de l'établissement**.

Nous n'acceptons pas la brutalité de cette fermeture qui s'inscrit clairement dans la continuité des politiques de rigueur pratiquées depuis plusieurs années dans l'Éducation nationale.

Mardi 12 février prochain, dans le cadre offert par la journée de mobilisation dans l'Éducation nationale, les professeurs du Lycée des Métiers de l'Horticulture et du Paysage de Montreuil se mettront massivement en grève pour protester contre la décision de fermeture de la 1^{ère} STAV et exiger d'être reçus en délégation au rectorat de Créteil afin d'être

entendus sur leurs **propositions constructives** pour la rentrée 2013.■

Communiqué FSU

12 février 2013

8 ANS APRÈS LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005 : BEAUCOUP RESTE À FAIRE !

Le 11 février 2005, la loi sur le handicap posait les principes

forts d'une réelle participation des personnes handicapées aux décisions qui les concernent, de l'accessibilité généralisée, de l'école pour tous...

Huit ans après, force est de constater que l'absence de moyens et de volonté politique ont occasionné des retards inacceptables. Ainsi, notamment :

- dans l'éducation, la formation de tous les personnels, la professionnalisation des accompagnants sont encore à construire pour scolariser et former tous les jeunes concernés,

- en matière d'accessibilité, l'objectif de 2015 ne sera vraisemblablement pas atteint,

- concernant l'emploi, les personnes en situation de handicap restent trois fois plus victimes du chômage.

Dans ses domaines de compétence, la Fonction publique même est loin d'être exemplaire.

La FSU, réunie en congrès du 11 au 15 février à Poitiers, estime qu'il est temps de concrétiser partout et pour tous, les principes et les objectifs de la loi du 11 février.

Avec les autres organisations syndicales et les associations du handicap, elle entend poursuivre son engagement pour une société plus solidaire, plus accessible, plus inclusive.■

COMMUNIQUÉ FSU

20 février 2013

TITULARISATION DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES :

UN OBSTACLE BIEN TÔT LEVÉ

Depuis 2010, les textes réglementaires actuels imposent aux lauréats des concours ensei-

gnants de détenir des certifications en langue vivante (CLES) et en informatique (C2i) qui ne leur ont pas été nécessairement délivrées au cours de leur formation, et qui nécessitent des étudiants un investissement financier important.

Alerté par la FSU, le ministère de l'éducation nationale reconnaît que cette obligation met en difficulté environ un quart des stagiaires actuels, en raison de l'inexistence d'une offre de formation organisée par le ministère de l'éducation nationale.

La FSU avait demandé que cette situation ne soit pas le prétexte de refus de titularisation. Le ministère répond à cette exigence et annonce l'élaboration d'un décret devant lever cette obligation pour la titularisation et organisant formation et certification dans les trois premières années d'exercice. Le financement sera assuré en totalité par l'institution. Pour l'avenir, c'est au sein des ESPÉ (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) que le ministère entend assurer la formation relative à ces compétences.

La FSU et ses syndicats se félicitent de l'élaboration d'une réponse apportée à la situation angoissante vécue par des milliers de stagiaires et suivra avec vigilance sa mise en œuvre. ■

FONCTION PUBLIQUE

Communiqué commun FSU – CGT – CFDT – UNSA – SOLIDAIRES – CGC et CFTC
8 février 2013

À la suite de la réunion du 7 février 2013 avec la Ministre, les organisations syndicales FSU – CGT – CFDT – UNSA – SOLIDAIRES – CGC et CFTC ont écouté avec attention ce que celle-ci a déclaré au nom du gouvernement.

Sans revenir sur l'ensemble des éléments que Marylise LEBRANCHU a abordés, nos organisations syndicales relèvent que, sur au moins deux points importants, la Ministre est demeurée très en

deçà des légitimes attentes des personnels :

- **sur l'augmentation de la valeur du point d'indice**, nous ne pouvons accepter que, comme l'envisage le gouvernement, 2013 soit une année de gel supplémentaire. Une telle perspective aurait des conséquences insupportables pour tous les agents et leur pouvoir d'achat ;
- **sur le jour de carence**, nous ne pouvons que déplorer que son abrogation, complète et immédiate, n'ait pas été annoncée et actée.

Les organisations syndicales FSU – CGT – CFDT – UNSA – SOLIDAIRES – CGC et CFTC estiment qu'il y a urgence à ce que la Ministre apporte d'autres réponses sur ces dossiers brûlants. ■

DHG : C'EST LE MOMENT !

Consultez le journal du SNUEP-FSU *Pour l'enseignement professionnel public* n° 66 de janvier 2012, un dossier spécial sur la DHG (pages 7 à 10) donne les différentes références, grilles et motions qui vous seront utiles. Le journal est consultable en ligne sur www.snupep.com à la rubrique *Communication*. ■

EXAMEN PRO CAPLP SESSION 2013 : QUELQUES QUESTIONS

Q : *À ce jour nous ne connaissons toujours pas la répartition par discipline des 1188 postes offerts à la session 2013. Quand en sera-t-il fait la publicité ?*

R : **Les arrêtés devraient être publiés d'ici la fin du mois...**

Q : *Beaucoup de nos collègues nous interrogent concernant les modalités de reclassement (décret 51) dans le cadre d'une réussite au concours, sauf erreur de notre part le décret se limite aux conditions des concours externes et interne. De plus les rectorats sont dans l'incapacité de répondre à ce problème en l'ab-*

sence d'une circulaire qui clarifie cette situation.

R : **En l'état du décret de 1951, le reclassement s'effectuera selon les modalités applicables pour les concours externes et internes (reprise des services antérieurs dans la limite de la règle dite du butoir).**

Q : *comment seront affectés les collègues pour leur stage, resteront-ils dans leur académie d'origine ? Pour l'année de titularisation participent-ils au mouvement national ou restent-ils dans leur académie ?*

R : **les lauréat-es devraient être stagiarisés-es dans l'académie où ils exercent comme contractuels (la question figurera dans la circulaire relative à l'affectation des stagiaires à la rentrée 2013).** ■

NOTATION ADMINISTRATIVE

Chaque année, le chef d'établissement vous fait connaître sa proposition de note (sur 40 pour les PLP et sur 20 pour les CPE), qui est arrêtée par le recteur, sauf pour les chaires supérieures qui dépendent du ministre.

AUCUN ENTRETIEN INDIVIDUEL N'EST OBLIGATOIRE

La proposition du chef d'établissement est une note chiffrée sur 40 (certifié-es, PLP et agrégé-es), fondée sur une appréciation littérale et des pavés (assiduité et ponctualité ; activité et efficacité ; autorité et rayonnement). **Avant d'être transmise au recteur, elle doit vous être communiquée.** Chacun-e doit veiller à cette proposition en contrôlant que les éléments qui la fondent ne débordent pas le champ de compétence administrative (les appréciations d'ordre pédagogique ne sont pas du ressort du chef d'établissement).

Cette note progresse régulièrement :

- + 0,5 points jusqu'à 39

- + 0,1 point à partir de 39

PLP Classe Normale				
Ech.	Ecart indicatif		Moyenne indicative	
	Notation administrative	Notation pédago	Notation administrative	Notation pédago
1 ^e	-	-	30,0	36,0
2 ^e	-	-	30,2	36,8
3 ^e	-	-	30,6	37,6
4 ^e	-	-	31,1	39,2
5 ^e	31 - 32,5	37,5 - 43	32,0	40,8
6 ^e	32 - 33,5	39 - 45	33,1	42,4
7 ^e	33,5 - 34,5	42 - 47	34,1	44,5
8 ^e	34,5 - 35,5	43,5 - 49	35,2	46,6
9 ^e	35,5 - 37	45 - 51	36,2	48,7
10 ^e	36,5 - 37,5	48 - 53	37,2	50,6
11 ^e	38 - 39	49,5 - 54	38,5	52,4

PLP Hors-Classe				
Ech.	Ecart indicatif		Moyenne indicative	
	administrative	pédago	administrative	pédago
1 ^e	34,5 - 35,5	43 - 48	35	46
2 ^e	35,5 - 36,5	44 - 50	36	48
3 ^e	36,5 - 37,5	46 - 52	37	50
4 ^e	37,5 - 38,5	49 - 55	38	53
5 ^e	38,5 - 39,5	51 - 57	39	55
6 ^e	39 - 40	53 - 59	39,5	57
7 ^e	39 - 40	53 - 59	39,5	57

Conseillers principaux d'éducation

Échelon	Note moyenne	Intervalle de notation
3	17,6	16,6 - 18,6
4	17,8	16,8 - 18,8
5	18,3	17,3 - 19,3
6	18,6	17,6 - 19,6
7	19,1	18,2 - 20
8	19,4	18,8 - 20
9	19,6	19,2 - 20
10	19,7	19,4 - 20
11	19,8	19,6 - 20

Conseillers principaux d'éducation hors-classe

Échelon	Note moyenne	Intervalle de notation
1	19,2	18,3 - 20
2	19,5	18,9 - 20
3	19,7	19,3 - 20
4	19,8	19,5 - 20
5	19,9	19,7 - 20
6	19,9	19,8 - 20
7	19,9	19,8 - 20

SI VOTRE NOTE NE PROGRESSE PAS DE MANIÈRE RÉGULIÈRE, PLUSIEURS RECOURS :

a) Au niveau de l'établissement : en cas de désaccord avec ces appréciations et/ou cette note, il faut d'abord dialoguer avec le chef d'établissement pour en obtenir la modification. La prise en charge individuelle et collective par votre représentant-e syndical-e local-e est importante. Vous devez demander un rendez-vous au chef et vous faire accompagner par la personne de votre choix. **N'allez pas discuter seul-e avec le chef d'établissement, il est plus efficace d'avoir un œil extérieur et syndical.** Cela permet de modérer les débats.

b) Au niveau rectoral : en cas de persistance de désaccord, il faut rédiger **un courrier de requête en révision de notation administrative auprès du recteur et contester la note chiffrée** communiquée pour signature par une requête en révision auprès du recteur. Signer la note signifie que vous en avez pris connaissance. La signature d'une notice individuelle ne vaut pas approbation ni de la note, ni du commentaire. En cas de désaccord, inscrivez sur la notice « *je conteste* ». Vous devez ensuite rédiger une contestation argumentée qui doit être adressée par la voie hiérarchique. C'est la CAPA du corps qui est saisie des contestations individuelles. Contacter la section académique du SNUEP-FSU pour vous conseiller dans cette démarche et lui faire parvenir le double de la contestation pour suivi par les élu-es SNUEP-FSU en CAPA.

c) Les principaux motifs de contestation sont l'incohérence entre une appréciation estimée bonne et une notation faible, la stagnation de la note, surtout après un changement d'échelon, des appréciations contestables, notamment les pavés.

Votre contestation étudiée en CAPA sera éventuellement modifiée au niveau de la note et deviendra alors définitive.

Si la note initiale n'est pas contestée, elle deviendra définitive après avis du recteur.

UNE QUESTION CONCERNANT

VOTRE NOTATION ADMINISTRATIVE ?

VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LA DATE DE LA CAPA NOTATION ADMINISTRATIVE ?

CONTACTEZ VOTRE SECTION ACADÉMIQUE DU SNUEP-FSU